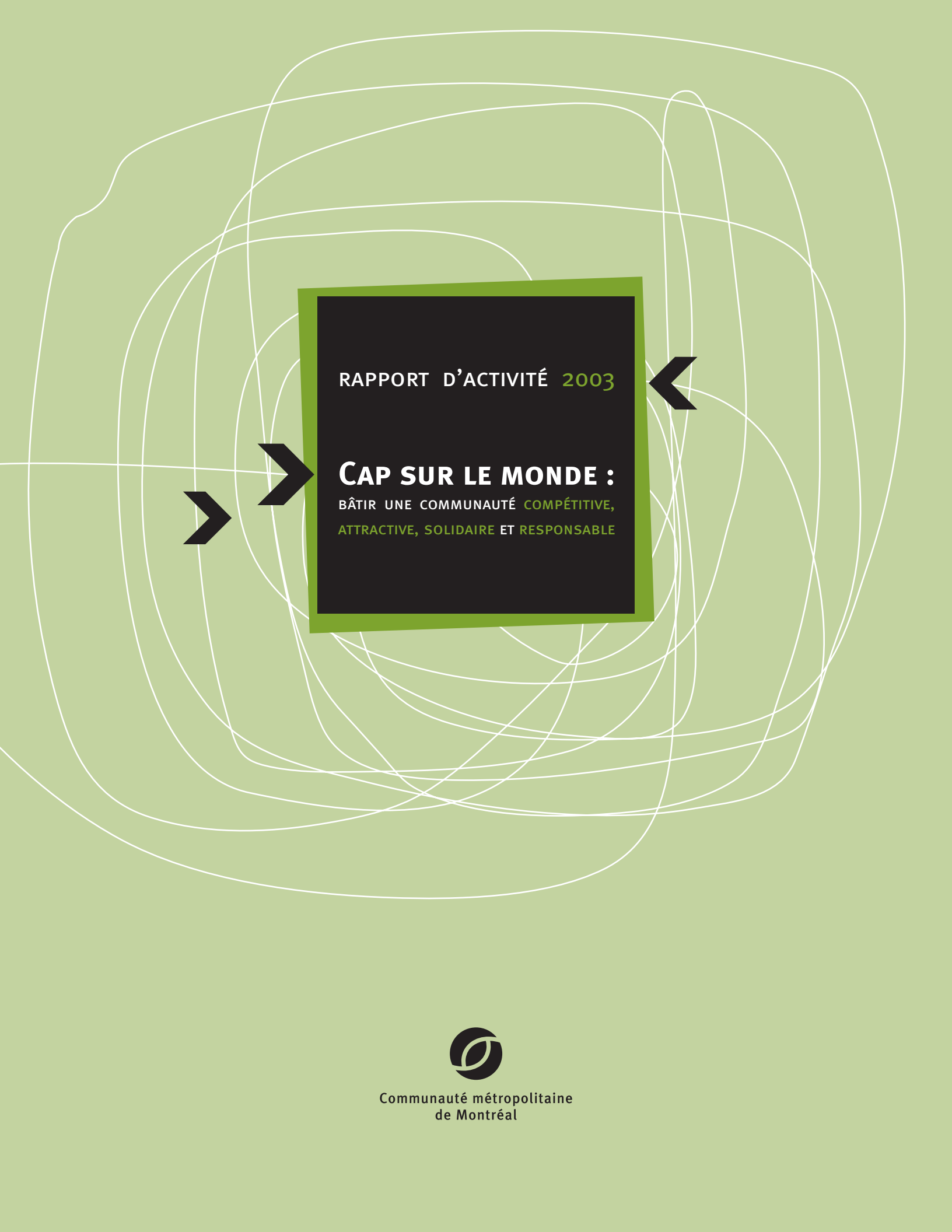




RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

CAP SUR LE MONDE :

BÂTIR UNE COMMUNAUTÉ **COMPÉTITIVE,**
ATTRACTIVE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE



Communauté métropolitaine
de Montréal

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2004
ISBN 2-923013-10-7



5 Mot du président

6 Mot du directeur général

9 La Communauté métropolitaine de Montréal : une institution pour la région métropolitaine de Montréal

10 2003 : l'année des consultations publiques

- 10 L'adoption de la Vision 2025
- 11 Le projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
- 12 Le Colloque des élus
- 13 Le projet de plan de développement économique
- 13 Le projet des créneaux d'excellence
- 14 Le schéma métropolitain d'aménagement et de développement
- 14 Le règlement sur le réseau artériel métropolitain
- 14 Le règlement de contrôle intérimaire (RCI)
- 15 La réglementation sur l'assainissement des eaux usées et de l'atmosphère
- 15 Le financement du logement social
- 15 Le financement des équipements métropolitains
- 16 Le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts
- 17 Les publications métropolitaines
- 17 Le caucus d'affinité des municipalités de la métropole

18 Vision 2025 :

« *Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable* »

20 L'organisation

- 20 Les membres du conseil
- 22 L'organigramme
- 23 Les membres du comité exécutif
- 24 Les membres des commissions

30 Annexes

- 31 Les 63 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal
- 32 La CMM en quelques chiffres en 2003

MOT DU PRÉSIDENT

HISSE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL AU SOMMET DES ÉCONOMIES MÉTROPOLITAINES DES AMÉRIQUES

5



« Au fil du temps, cette vision deviendra une référence incontournable et un gage de leadership métropolitain dont le principal objectif vise à hisser la Communauté métropolitaine de Montréal au sommet des économies métropolitaines des Amériques. »

Au cours de l'année 2003, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a poursuivi son développement amorcé il y a à peine deux ans. Graduellement, une nouvelle culture métropolitaine est en train de voir le jour au bénéfice de l'ensemble de la population de la grande région de Montréal.

L'un des principaux éléments de cette nouvelle culture est sans aucun doute la Vision 2025 adoptée en septembre 2003. Elle marque une étape significative dans la courte histoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Cette vision constitue un appel à la mobilisation et à l'action, un mot de ralliement lancé à tous pour réaliser la communauté métropolitaine que nous désirons. Elle est le reflet d'un projet rassembleur et porteur d'avenir. Elle s'appuie sur les valeurs fondamentales que partage la population de la CMM. Elle s'inspire d'une volonté d'assurer un meilleur équilibre entre la prospérité économique, le respect de l'environnement et l'équité sociale, et interpelle au premier chef l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui résident sur le territoire métropolitain.

Par ses visées, ce projet concerne aussi l'ensemble des acteurs politiques et socioéconomiques de l'agglomération métropolitaine. Au fil du temps, cette vision deviendra une référence incontournable et un gage de leadership métropolitain dont le principal objectif vise à hisser la Communauté métropolitaine de Montréal au sommet des économies métropolitaines des Amériques.

Outre la Vision 2025, l'année 2003 aura également permis aux élus de la région métropolitaine de poursuivre l'apprentissage de cette nouvelle institution métropolitaine en travaillant ensemble dans le cadre de l'élaboration d'un projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, d'un projet de plan de développement économique, ou encore, de la préparation d'un projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

Toutes ces actions visent à mettre le « cap sur le monde » pour « bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable ». C'est là l'objectif auquel a été convié l'ensemble des élus au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal en 2003. Tous et toutes sont également conviés à poursuivre cet objectif afin de bâtir un meilleur avenir ensemble.

Le président,

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Gerald Tremblay".

Gérald Tremblay

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

6 >

L'année 2003 a permis à la Communauté métropolitaine de Montréal de consolider ce qui avait, jusque-là, été entrepris tout en mettant en place de nouvelles interventions dans les domaines de la planification, de la coordination et du financement des compétences métropolitaines.

Certains projets importants ont ainsi vu le jour après des mois d'élaboration. C'est le cas, par exemple, de l'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la région métropolitaine de Montréal. Intitulé *Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable*, cet énoncé a fait l'objet de consultations publiques au printemps et a été formellement adopté par le Conseil de la CMM le 18 septembre 2003. L'adoption de cette vision annonce l'amorce d'une série d'interventions complémentaires pour mieux positionner la région métropolitaine dans son environnement concurrentiel.

C'est aussi en 2003 que le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts de la Communauté, de concert avec les municipalités de son territoire et le ministère des Affaires municipales du Sport et du Loisir du Québec, a annoncé un premier investissement totalisant la somme de 15,4 M\$. Ce montant a servi à financer seize projets qui permettront à la population d'avoir un meilleur accès aux rives et aux plans d'eau de la région métropolitaine.

D'autres projets ont également connu d'importantes avancées en 2003. C'est le cas du projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PPMGMR) qui a été l'objet de consultations publiques et qui a été adopté en septembre 2003. Ce fut aussi le cas d'une étude jetant les bases de la future réglementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux et de l'atmosphère. On peut également faire la même observation sur les projets de plan métropolitain de développement économique et de schéma métropolitain d'aménagement et de développement qui ont été en cours d'élaboration pendant une bonne partie de l'année.

Au cours de l'année 2003, la Communauté est aussi intervenue financièrement dans différents secteurs d'activité. La CMM a ainsi remboursé la portion municipale du déficit d'exploitation des 47 offices municipaux d'habitation situés sur son territoire, de même que celle de la Corporation d'habitations Jeanne-Mance. La contribution de base octroyée par les municipalités pour assurer la construction de logements abordables construits dans le cadre des programmes *AccèsLogis Québec* et *Logement abordable Québec* a également été remboursée par la CMM. Enfin, une portion du déficit d'exploitation des équipements métropolitains a aussi été remboursée. Au total, ces interventions ont représenté 70 % du budget de la Communauté.

Au cours de l'année qui s'achève, la CMM a également produit un premier bulletin de conjoncture économique, *L'économie métropolitaine*, de même qu'un premier *Cahier métropolitain* présentant un éclairage statistique sur différentes thématiques métropolitaines.



^
« l'année 2003 s'est révélée particulièrement fructueuse au regard des objectifs que s'était initialement fixés la CMM et en fonction des activités réalisées. »

La CMM entend d'ailleurs, à l'avenir, publier ceux-ci sur une base périodique. D'autres publications ou études de référence sur la région métropolitaine devraient également s'ajouter au cours de la prochaine année.

D'autre part, plusieurs efforts ont été consentis en 2003 pour l'intégration des diverses bases de données topographiques, foncières et thématiques. Ces efforts se poursuivront en 2004.

Enfin, tout au long de l'année, la CMM a, en outre, fait valoir le point de vue métropolitain sur une série de sujets, orchestrant certaines sorties dans les médias et assurant des représentations auprès des gouvernements supérieurs. La CMM a notamment plaidé pour qu'un nouveau partenariat avec les villes et les régions soit mis sur pied pour que celles-ci puissent bénéficier de nouvelles sources de revenus qui leur permettent de financer leurs activités. La CMM continuera, en 2004, ses efforts de sensibilisation en ce sens. L'année 2003 a également été marquée par la tenue de la deuxième édition du Colloque des élus de la CMM qui s'est tenu sous le thème *Bâtir notre communauté ensemble*.

Bref, à l'heure des bilans, il nous faut conclure que l'année 2003 s'est révélée particulièrement fructueuse au regard des objectifs que s'était initialement fixés la CMM et des activités réalisées. Une section du présent rapport d'activité porte notamment plus spécifiquement sur le bilan des activités 2003 établi par grand projet. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour mettre le *cap sur le monde* et *bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable*. Au cours de l'année 2004, la CMM entend poursuivre ses activités dans le but d'atteindre cet objectif.

Le directeur général,



Massimo Iezzoni

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : UNE INSTITUTION POUR LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

SA MISSION

La Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme composé d'élus municipaux de la région montréalaise qui a le mandat de planifier, de coordonner et de financer des activités en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de transport, d'environnement, de logement social et d'équipements métropolitains.

SES VALEURS

La Communauté métropolitaine de Montréal c'est :

- » une communauté axée sur le développement durable;
- » une communauté où la qualité de vie, la solidarité et la tolérance sont valorisées;
- » une communauté attractive où la créativité, l'innovation, le savoir et la culture nous rendent davantage compétitifs à l'échelle internationale;
- » une communauté responsable dotée d'institutions transparentes et où s'exerce une démocratie participative.

SES OBJECTIFS

La Communauté métropolitaine de Montréal a pour objectifs :

- » de doter la région métropolitaine de Montréal d'une vision commune, intégrée et partagée par l'ensemble des intervenants afin que la région puisse être compétitive à l'échelle internationale;
- » d'assurer un développement harmonieux et équitable du territoire métropolitain;
- » de mettre en place une véritable fiscalité métropolitaine;
- » d'harmoniser les politiques du gouvernement québécois avec les activités de la CMM.



2003 : L'ANNÉE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

L'année 2003 marque une étape importante dans le développement de la Communauté métropolitaine de Montréal. Au cours de cette année, la CMM a procédé à d'importantes consultations publiques notamment en vue d'élaborer une vision à long terme de ce que devrait être la région métropolitaine en 2025 et, également, dans le but de planifier la gestion des matières résiduelles.

L'ADOPTION DE LA VISION 2025

L'une des principales réalisations de l'année 2003 est certainement l'adoption, par les membres du Conseil de la CMM, le 18 septembre 2003, de l'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la région métropolitaine. Intitulée *Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable*, cette vision esquisse ce que pourrait devenir la Communauté en 2025 si les efforts nécessaires étaient consentis.

Vision 2025

Bilan de la consultation

- » Sept assemblées publiques
- » Près de 450 participants
- » Douze mémoires reçus

L'élaboration de cette vision est le résultat d'un processus de planification stratégique qui s'est amorcé en 2002 avec, dans un premier temps, la publication du document *Diagnostic*, établissant un portrait des forces et des faiblesses de la région ainsi que les grands défis à relever au cours des prochaines années. Dans un deuxième temps, à l'occasion des Assises de la CMM qui se sont tenues en octobre 2002, les élus de la région ont eu l'occasion de valider ce diagnostic et de poser les jalons de base de l'énoncé de la vision stratégique. Enfin, dans un troisième temps, en décembre de cette même année, un premier projet d'énoncé avait fait l'objet d'une première ronde de consultations auprès des municipalités de la CMM.

À la suite de ces consultations, le 17 avril 2003, un nouveau projet était adopté par le Conseil à des fins de consultations publiques. Dès lors, une commission de consultation était constituée. Composée d'élus de la CMM sous la présidence de monsieur Luis Miranda, cette commission a sillonné le territoire métropolitain pour recueillir les commentaires et les opinions des citoyens et des citoyennes de la région métropolitaine. De plus, le site Internet de la CMM a été mis à contribution, d'une part, afin d'informer les citoyens et les citoyennes et, d'autre part, dans le but de recevoir leurs commentaires.

Les séances publiques, qui se sont déroulées en mai et en juin 2003, ont attiré près de 450 citoyens ou représentants d'associations. Au terme de ces consultations, un nouvel énoncé de vision, amendé et enrichi, a été adopté par le Conseil lors de la séance du 18 septembre. De plus, la Vision 2025 a également fait partie des trois thèmes qui ont été abordés à l'occasion du Colloque des élus de la CMM qui s'est déroulé les 9 et 10 octobre 2003.

Les membres de la
commission de consultation
publique sur la Vision 2025.

De gauche à droite : André Boileau,
Francine Senécal, Chantal Deschamps,
Réjean Boyer, vice-président, et
Massimo Iezonni, directeur général
de la CMM. Luis Miranda, président
de la commission, et Jacques Moreau
étaient absents au moment
de la prise de cette photo.



LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce projet de plan propose à la population tout un train de mesures destinées à mieux gérer les matières résiduelles mises au rebut, de manière à atteindre les objectifs environnementaux fixés dans la *Politique québécoise 1998-2008 de gestion des matières résiduelles*. Dans ce

Intervenants aux
consultations publiques



11

Projet de PMGMR

Bilan de la consultation

- » Vingt assemblées publiques d'information et de consultation
- » Plus de 700 participants aux audiences publiques et aux forums thématiques
- » 129 mémoires ou commentaires reçus

projet, on propose des moyens pour financer ces mesures et pour consulter la population sur la question importante de la régionalisation de l'enfouissement des résidus ultimes non valorisables. Le projet de plan a pu être concrétisé avec la collaboration de deux firmes principales d'experts, aidées de six firmes sous-traitantes, dont les mandats ont été complétés en cours d'année.

Dans la foulée de l'adoption de ce projet et en vertu des exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le Conseil de la CMM a également mis sur pied une commission de consultation publique indépendante constituée de cinq commissaires, dont la présidence a été confiée à madame Louise Roy. Cette commission a tenu à l'automne une vaste consultation publique pour connaître l'opinion de la population au sujet des mesures qui étaient proposées et pour recevoir toute suggestion visant à le bonifier. Plus de 700 personnes ont participé aux audiences publiques et aux forums thématiques organisés dans le cadre de cette consultation.

Les membres de la
commission indépendante
du PMGMR.

De gauche à droite :

Jean-François Léonard,

Alex Harper,

Louise Roy, présidente,

Monique Richard et

Jean-François Lefebvre.



LE COLLOQUE DES ÉLUS

En plus de tenir deux consultations publiques importantes pour l'avenir des citoyens et des citoyennes de la région métropolitaine, la Communauté métropolitaine de Montréal a aussi tenu à consulter les élus de l'ensemble du territoire métropolitain.

Thomas J. Mulcair, >
ministre de l'Environnement du Québec

« Étant donné l'importance de la population de la région métropolitaine de Montréal, le plan de gestion des matières résiduelles de la CMM constitue une pièce maîtresse de la mise en oeuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. »



< Jean-Marc Fournier,
ministre des Affaires municipales,
du Sport et du Loisir du Québec

« la région métropolitaine devra compter sur une gouvernance renforcée, en particulier sur une institution régionale forte, capable d'indiquer la voie à suivre et d'assurer la coordination nécessaire au succès des démarches entreprises ».

En octobre 2003, la Communauté a tenu son deuxième Colloque des élus. Sous le thème *Bâtir notre communauté ensemble*, ce colloque a rassemblé 250 élus et a été l'occasion d'entendre différents intervenants en provenance du monde municipal, universitaire, journalistique et des affaires s'exprimer sur l'un des trois thèmes d'actualité ayant fait l'objet de présentations détaillées, soit la diversification des sources de revenus pour les municipalités de la CMM, l'énoncé de vision 2025 et la notion de gouvernance métropolitaine.

À cette occasion, monsieur Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec, ainsi que monsieur Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement du Québec, ont prononcé une allocution devant les participants.

Conférenciers au > Colloque des élus.

De gauche à droite : Jean-Robert Sansfaçon, rédacteur en chef, *Le Devoir*, Patrick Lusson, directeur de la perspective et de la stratégie d'agglomération, Grand Lyon, Marc Laurendeau, modérateur, David Brown, directeur de l'École d'urbanisme, Université McGill, et Gérard Tremblay, président de la CMM.



LE PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La loi constitutive de la CMM prévoit que, après avoir adopté sa vision stratégique, la CMM doit adopter un plan des grands enjeux du développement économique de son territoire et que, avant son adoption finale, celui-ci soit soumis à une consultation publique.

En cours d'année, la CMM a entrepris le processus d'élaboration de ce plan de développement économique en établissant les grandes orientations et en procédant à l'élaboration d'un échéancier de travail.

Au cours de l'automne, la CMM s'est adjoint un comité technique formé des experts économiques des trois grandes villes et des deux couronnes ainsi que ceux des gouvernements fédéral et provincial, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et de Montréal International pour réaliser une synthèse des enjeux et des pistes d'actions servant de base à la rédaction du plan de développement économique. Les discussions des membres du Comité ont permis de dégager six grands enjeux économiques pour la CMM : la démographie, le capital humain, la création de richesse et la compétitivité, la qualité de vie, la gouvernance et, enfin, la promotion et la prospection.

Avec ces enjeux en toile de fond, quatre orientations stratégiques, qui serviront de pierre angulaire au plan de développement économique, ont été retenues :

- » une région métropolitaine apprenante;
- » une région métropolitaine compétitive et prospère;
- » une région métropolitaine attractive;
- » une région métropolitaine de calibre mondial.

Pour chaque orientation, la CMM identifiera les défis métropolitains et les moyens que la Communauté entend mettre en place pour générer des projets concrets qui interpellent tous les acteurs du territoire afin de bâtir une région métropolitaine compétitive pour les générations actuelles et futures des 63 villes de la région.

LE PROJET DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE

En plus d'avoir entrepris les démarches préliminaires à l'élaboration d'un plan économique de développement pour la région métropolitaine, la CMM a entrepris au cours de l'année 2003, en partenariat avec le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec, une démarche majeure afin d'identifier et de structurer, avec les partenaires du milieu, les créneaux d'excellence issus des grappes industrielles présentes sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal.

Le projet d'identification et de structuration des grappes industrielles métropolitaines constitue la première phase d'un projet plus vaste qui doit conduire, au cours des deux prochaines années, non seulement à l'élaboration d'une stratégie intégrée de développement économique et d'innovation qui interpellera tous les acteurs économiques à l'échelle du territoire mais aussi à sa mise en œuvre.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet ACCORD du gouvernement du Québec qui met en place des ententes entre une région, le gouvernement et la Société générale de financement (SGF) dans lesquelles les parties conviennent de s'associer pour développer un créneau particulier qui aidera la région à occuper une niche significative dans l'économie mondiale. L'approche ACCORD a été adaptée pour tenir compte des caractéristiques propres à la région métropolitaine de Montréal.

LE SCHÉMA MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

L'adoption par la CMM d'un projet de vision ayant comme horizon l'année 2025 a représenté une étape importante dans l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement. En effet, en vertu de sa loi constitutive, la CMM doit intégrer sa vision stratégique dans le cadre de l'élaboration de son schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

L'année 2003 fut l'occasion d'élaborer une série d'études thématiques nécessaires à une connaissance approfondie du milieu et permettant d'établir les enjeux d'aménagement et du développement. Ces enjeux ont été identifiés par diverses commissions et différents comités de la CMM. Au cours de l'année 2004, les élus de la CMM seront appelés à se prononcer sur des orientations, un concept d'organisation spatial et des mesures d'interventions en vue de l'adoption d'un projet de schéma d'aménagement et de développement du territoire.

LE RÈGLEMENT SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL MÉTROPOLITAIN

Outre ses obligations en matière de développement économique, d'aménagement et de développement du territoire, la CMM s'est également vue confier des responsabilités en matière de transport en commun et de réseau artériel métropolitain. Dans ce dernier cas, la CMM a l'obligation d'adopter un règlement prescrivant des normes minimales de gestion et d'harmonisation de ce réseau ainsi que les règles de signalisation et de contrôle de la circulation applicables sur le territoire.

En 2003, un projet de plan identifiant le réseau artériel métropolitain a été produit à partir d'une série de critères, validés par un comité technique représentatif du territoire. L'armature de base du règlement relatif aux normes minimales de gestion et d'harmonisation a été réalisée également selon une approche similaire.

Par ailleurs, dans le but d'évaluer adéquatement l'impact du plan et des normes minimales de gestion et d'harmonisation préconisées, une étude d'évaluation des coûts, tant au niveau des immobilisations que de l'entretien, a été réalisée. Ce dossier fera l'objet d'une attention particulière au cours de l'année 2004.

LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉIMAIRE (RCI)

Le 17 avril 2003, le Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour pouvoir agir de manière préventive sur les enjeux d'aménagement et de développement du territoire durant la période d'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

Le règlement comprend quatre interventions : (1) la protection de plus de 31 boisés d'intérêt métropolitain, couvrant une superficie totale d'environ 200 km²; (2) la préservation de la zone agricole permanente par des mesures restrictives quant à l'empiètement par des activités urbaines; (3) la restriction de l'extension d'un service de transport guidé à l'extérieur du territoire de la CMM; (4) l'autorisation de déroger à des dispositions du règlement pour certains projets gouvernementaux d'envergure métropolitaine.

LA RÉGLEMENTATION SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'ATMOSPHÈRE

La CMM s'est également vue confier par le gouvernement du Québec la compétence de planifier et de contrôler l'application de deux règlements distincts sur l'assainissement de l'atmosphère et des eaux usées, et ce, sur l'ensemble de son territoire. Ces règlements, associés aux autres documents de planification en préparation à la CMM en matière d'aménagement, de développement et de transport, permettront d'assurer adéquatement le développement durable de la région métropolitaine de Montréal.

En 2003, les réflexions entourant l'élaboration de ces deux règlements ont bénéficié des travaux menés par une firme d'experts ayant reçu comme mandat de proposer et de justifier techniquement des listes de contaminants à contrôler. Divers comités ont également participé aux travaux de réflexion, dont le comité technique regroupant plusieurs représentants des villes situées sur le territoire de la CMM. Le comité de concertation (ministère de l'Environnement – CMM) mis en place dans la foulée de la signature de l'*Entente de communauté sur le développement durable*, en octobre 2002, a également apporté son aide.

LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

La loi sur la CMM prévoit que la Communauté rembourse la contribution des municipalités qui contribuent aux projets de construction d'unités de logements construites dans le cadre des programmes *AccèsLogis Québec* et *Logement abordable Québec* de la Société d'habitation du Québec. La CMM rembourse également aux offices municipaux d'habitation (OMH) le déficit d'exploitation des habitations à loyer modique (HLM) et la part du programme de supplément au loyer à la charge des municipalités. Au cours de l'année 2003, la CMM a versé une somme de 26,2 M\$ à ces fins.

Les quotes-parts versées par les municipalités aux fins du logement social qui ne sont pas utilisées en cours d'année sont déposées dans le fonds du logement social, lequel a été mis en place par la CMM en 2002.

LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Outre le financement du logement social, la loi constitutive de la CMM prévoit également que la Communauté contribue au financement des équipements métropolitains situés à Montréal et à Laval et qui sont nommément identifiés : le Jardin botanique de Montréal, le Planétarium, l'Insectarium, le Biodôme, le Cosmodôme. Un protocole d'entente, qui lie le gouvernement du Québec, les villes hôtes et la CMM jusqu'à la fin de 2005, précise les modalités du financement gouvernemental. Au cours de l'année 2003, une somme de 25,2 M\$ a été affectée au budget de la CMM pour ces équipements.

Biodôme de Montréal ➤

© Biodôme de Montréal,
Julie D'Amour Léger



LE SECRÉTARIAT MÉTROPOLITAIN DE MISE EN VALEUR DES ESPACES BLEUS ET VERTS

Mis sur pied en 2002, le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts (SMEBV) s'est vu octroyer pour les années 2002 à 2004 une enveloppe de financement de six millions de dollars devant permettre la réalisation de projets visant à favoriser l'accès du public aux rives et aux plans d'eau de la grande région métropolitaine. Ce programme d'immobilisation intitulé *Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu*, communément appelé Fonds bleu, repose sur un financement en parts égales du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec (3 M\$) et de la CMM (3 M\$). La somme engagée la CMM provient du Fonds de développement métropolitain.

Le 18 septembre 2003, le président de la Communauté métropolitaine de Montréal, monsieur Gérald Tremblay, et le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier, procédaient à l'annonce officielle des seize projets riverains sélectionnés situés sur l'ensemble du territoire métropolitain. Parmi les seize projets retenus on retrouve : sept projets de parcs riverains, cinq projets d'équipements nautiques, trois promenades piétonne ou cyclable et un projet de « renaturalisation » des berges. Mentionnons que tous les projets retenus devaient respecter les prémisses de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en raison du caractère de biodiversité et de la fragilité du milieu riverain où ils étaient réalisés.

L'ensemble de ces seize projets représente un investissement global de 15,4 millions de dollars dont 9,4 millions proviendront des seize municipalités concernées. La réalisation de la plupart de ces projets a débuté au cours de l'année 2003 et se poursuivra tout au long de la prochaine année.

Enfin, le 26 juin 2003, la CMM a signé une entente avec l'organisme à but non lucratif Conservation de la nature dans le but d'acquérir, à des fins de protection, des espaces boisés de grande valeur écologique. Un montant de 1,4 M\$ a été prévu à cette fin.



Le 18 septembre 2003, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec, Jean-Marc Fournier, et le président de la CMM, Gérald Tremblay, présentaient les 16 projets retenus dans le cadre du Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu (Fonds bleu).

Mise en valeur des
espaces bleus et verts ➤



LES PUBLICATIONS MÉTROPOLITAINES

Pour développer une culture métropolitaine forte, la Communauté métropolitaine entend produire des études et des analyses qui permettront de mieux saisir la complexité de l'ensemble de son territoire. Ces analyses apparaissent d'autant plus nécessaires que, même si plusieurs données et analyses sont déjà disponibles, elles sont rarement produites sur la base du territoire de la CMM.

Ainsi, lors du Colloque des élus d'octobre 2003, la Communauté a procédé au lancement du premier numéro du *Cahier métropolitain* qui portait sur l'emploi dans la région métropolitaine. Ce nouveau périodique présente un éclairage statistique sur différentes thématiques métropolitaines liées aux compétences de la CMM, notamment l'aménagement du territoire, l'économie, la culture, l'habitation, les transports et l'environnement. Avec cette nouvelle publication, la CMM cherche non seulement à comparer la région de Montréal à d'autres métropoles, mais aussi à dresser un portrait comparatif sur le territoire de la CMM, en utilisant des statistiques qui portent sur de longues périodes.

Au cours du même mois paraissait également le premier numéro du bulletin de conjoncture économique sous le titre *L'économie métropolitaine*. Ce bulletin décrit l'évolution à court terme des principaux agrégats économiques et les faits saillants du trimestre en plus de présenter les statistiques économiques courantes de la région métropolitaine de Montréal et de ses cinq secteurs : Montréal, Laval, Longueuil, les couronnes Nord et Sud.



Publié quatre fois par année, le bulletin *L'économie métropolitaine* décrit l'évolution à court terme des principaux agrégats économiques et les faits saillants du trimestre.

LE CAUCUS D’AFFINITÉ DES MUNICIPALITÉS DE LA MÉTROPOLÉ

La Communauté métropolitaine de Montréal regroupe 63 municipalités sur son territoire. Plusieurs de ces municipalités sont membres de l'Union des municipalités du Québec. Aussi, pour arrimer les interventions de la CMM et de l'UMQ, les élus ont décidé, en 2003, de se regrouper et de mettre en place leur propre caucus au sein de l'UMQ. Le caucus d'affinité des municipalités de la métropole permettra une meilleure harmonisation des actions de la CMM et de l'UMQ dans l'avenir.

Le Comité directeur du caucus métropolitain est formé de 20 représentants des 63 municipalités de la CMM. La Ville de Montréal dispose de huit représentants, les villes de Laval et de Longueuil de deux représentants chacune, les municipalités des couronnes nord et sud de quatre représentants pour chaque couronne. L'exécutif du caucus est constitué d'un représentant de chacun des cinq secteurs géographiques de la CMM : Montréal, Laval, Longueuil, couronne nord et couronne sud. Le maire de Laval a été désigné président du caucus.

Au cours de l'année 2003, le Caucus des municipalités de la métropole s'est doté d'un mode de fonctionnement et a déterminé ses priorités d'action. De plus, lors de son assemblée générale annuelle, le 10 octobre 2003, le Caucus d'affinité a adopté son plan d'action. Le caucus a également tenu deux assemblées générales ouvertes à tous les élus de la CMM, soit une première assemblée en mai 2003 à l'occasion des Assises annuelles de l'UMQ et une deuxième assemblée en octobre à l'occasion de la tenue du Colloque des élus de la CMM.

VISION 2025 :

« CAP SUR LE MONDE : BÂTIR UNE COMMUNAUTÉ COMPÉTITIVE, ATTRACTIVE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE »

UNE COMMUNAUTÉ DONT L'ÉCONOMIE COMPÉTITIVE EST BASÉE SUR LA DIVERSITÉ, LE TALENT ET L'INNOVATION

En 2025, la Communauté métropolitaine de Montréal se positionne dans le peloton de tête des régions métropolitaines des Amériques. Elle a répondu efficacement aux enjeux démographiques en présence et est reconnue pour sa main-d'œuvre qualifiée et productive, pour la structure diversifiée de son économie et par une présence affirmée dans les créneaux dynamiques et stratégiques de la nouvelle économie. Elle est une collectivité ingénieuse qui favorise le savoir, la créativité et la culture. Tout en préservant et en consolidant ses atouts et ses acquis, elle favorise l'innovation dans tous les secteurs d'activité et tire avantage d'une forte collaboration entre les réseaux d'éducation et les entreprises. L'accroissement de la prospérité économique de la région métropolitaine de Montréal, conjugué à celui de l'ensemble du Québec, contribue à la redistribution de la richesse et à l'équité sociale.

UNE COMMUNAUTÉ COMPÉTITIVE AYANT UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU TRANSPORT DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

En 2025, la communauté est l'un des principaux centres intermodaux de transport d'Amérique du Nord grâce à l'interconnexion des modes routiers, aériens, maritimes et ferroviaires. Ces réseaux soutiennent avantageusement le développement de la région et sont reconnus comme étant sécuritaires, fiables et fluides. Par-dessus tout, la communauté a pris le virage du transport collectif en développant adéquatement un réseau accessible, rapide, attrayant et flexible qui répond aux besoins des usagers et qui diminue significativement l'usage de l'automobile. Elle figure en tête de liste des régions métropolitaines les plus performantes en matière de contrôle de la production des gaz à effet de serre.

UNE COMMUNAUTÉ ATTRACTIVE DONT LE CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL EST MIS EN VALEUR PAR UN AMÉNAGEMENT DE QUALITÉ

En 2025, la communauté offre à sa population un cadre de vie exceptionnel mis en valeur par un aménagement de qualité. Le territoire de la communauté est développé selon des ensembles urbains diversifiés, consolidés, densifiés et dynamiques. Le centre-ville continue de jouer un rôle de premier plan au niveau des activités financières, commerciales et au niveau du tertiaire moteur tout en offrant un cadre de vie attrayant à ses résidents. Sa vitalité culturelle et touristique demeure un atout du rayonnement international de la communauté. Les quartiers résidentiels des arrondissements et des municipalités de la communauté, réputés sécuritaires, offrent des services de proximité de qualité. Le territoire agricole, protégé et mis en valeur, est reconnu comme une composante essentielle de l'écosystème métropolitain.

UNE COMMUNAUTÉ ATTRACTIVE DONT L'ENVIRONNEMENT EST PROTÉGÉ ET ACCESSIBLE

En 2025, la population de la communauté est sensibilisée à l'importance de protéger l'environnement. Ses espaces naturels, comme les collines montréalaises, ont été mis en valeur et préservés. L'accès à des sites uniques d'observation, de détente, d'activités et de loisirs a été accru. La communauté a facilité, au cours des ans, le déploiement d'un réseau métropolitain de pistes cyclables et de sentiers pédestres et a appuyé l'émergence d'un réseau nautique de qualité. Des actions significatives ont été entreprises en faveur de la renaturalisation des berges, de la mise en valeur de plusieurs boisés et de la protection des zones inondables. La population s'est réappropriée ses espaces bleus et la baignade est désormais permise. La communauté se distingue par son taux élevé de valorisation des matières résiduelles et par sa qualité de l'air et de l'eau. Ces éléments contribuent à la qualité de vie d'une population en santé.

UNE COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE RECONNUE INTERNATIONALEMENT POUR SON DYNAMISME ET SON OUVERTURE

En 2025, la communauté est reconnue internationalement pour son dynamisme culturel, son caractère festif, sa joie de vivre et son ouverture sur le monde. Tirant fierté du visage francophone et cosmopolite de sa population, elle profite d'un tissu social diversifié et rassembleur. La communauté continue de bénéficier d'une vie culturelle intense et d'un milieu artistique créateur. Les services sont accessibles à l'ensemble de la collectivité et chaque ménage a accès à un logement décent. L'engagement communautaire est reconnu comme une valeur importante pour le mieux-être collectif. Le caractère inclusif de la communauté est source de fierté.

UNE COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE TIRANT PROFIT D'UN PARTENARIAT PLURIEL AVEC LES ACTEURS DE SON DÉVELOPPEMENT

En 2025, la communauté tire profit d'un partenariat pluriel avec les acteurs de son développement. Un fort sentiment d'appartenance contribue positivement au dynamisme de l'agglomération qui continue à jouer positivement son rôle de moteur économique et culturel de l'ensemble du Québec. Les leaders politiques et socioéconomiques de la communauté partagent, depuis longtemps, une vision commune du développement de la communauté dans le respect des forces et des spécificités de chacun des territoires qui la composent.

UNE COMMUNAUTÉ RESPONSABLE QUI A À CŒUR LES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

En 2025, les citoyens et les citoyennes de la communauté métropolitaine de Montréal sont bien informés des grands enjeux qui les concernent et disposent de nombreux lieux et moyens pour se faire entendre et pour influencer sur la prise de décision. Toutes et tous peuvent jouer un rôle, trouver une place et contribuer à bâtir leur milieu de vie : une communauté métropolitaine de Montréal compétitive, attractive, solidaire et responsable.

LES MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSIDENT DU CONSEIL



Gérald Tremblay
Maire de Montréal

MEMBRES

Georges Bossé

Membre du comité exécutif
Président, arrondissement de Verdun*

Alan DeSousa

Membre du comité exécutif
Président, arrondissement
de Saint-Laurent*

Alvaro Farinacci

Conseiller municipal,
arrondissement de LaSalle

James V. Infantino

Conseiller municipal, arrondissement
de Montréal-Nord

Bill McMurchie¹

Président, arrondissement
de Pointe-Claire*

Michel Prescott

Vice-président du comité exécutif
Conseiller municipal, arrondissement
du Plateau Mont-Royal

Frank Zampino

Président du comité exécutif
Président, arrondissement
de Saint-Léonard*

Claude Dauphin

Membre du comité exécutif
Président, arrondissement de Lachine*

Laurent Dugas

Conseiller municipal,
arrondissement de Verdun

Helen Fotopulos

Membre du comité exécutif
Présidente, arrondissement
du Plateau Mont-Royal*

Robert Libman

Membre du comité exécutif
Président, arrondissement
de Côte-Saint-Luc/Hampstead/
Montréal-Ouest*

Luis Miranda²

Président, arrondissement d'Anjou*

Francine Senécal

Vice-présidente du comité exécutif
Conseillère municipale, arrondissement de
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce

< Ville de Montréal

¹ Jusqu'à sa démission le 15 avril 2003.

² Jusqu'à sa démission le 9 septembre 2003.

* Les présidents des arrondissements de Montréal sont devenus des maires d'arrondissements le 18 décembre 2003.

Ville de Laval >

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

Gilles Vaillancourt

Maire de Laval

MEMBRES

Jean-Jacques Beldié

Conseiller municipal

André Boileau

Vice-président du comité exécutif

Ville de Longueuil >

VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Jacques Olivier

Maire de Longueuil

MEMBRES

Jean Gérin

Membre du comité exécutif
Président, arrondissement
de Saint-Bruno-de-Montarville

Michel Latendresse

Membre du comité exécutif
Président, arrondissement de Saint-Hubert

Villes de la
couronne Nord >

MEMBRES

Claude Carignan

Maire de Saint-Eustache

Chantal Deschamps

Mairesse de Repentigny

Jean-Marc Robitaille

Maire de Terrebonne

Gilles Pelletier

Maire de Lorraine

Villes de la
couronne Sud >

MEMBRES

Pierre Bourbonnais

Maire de Chambly

Réjean Boyer

Maire de Vaudreuil-Dorion

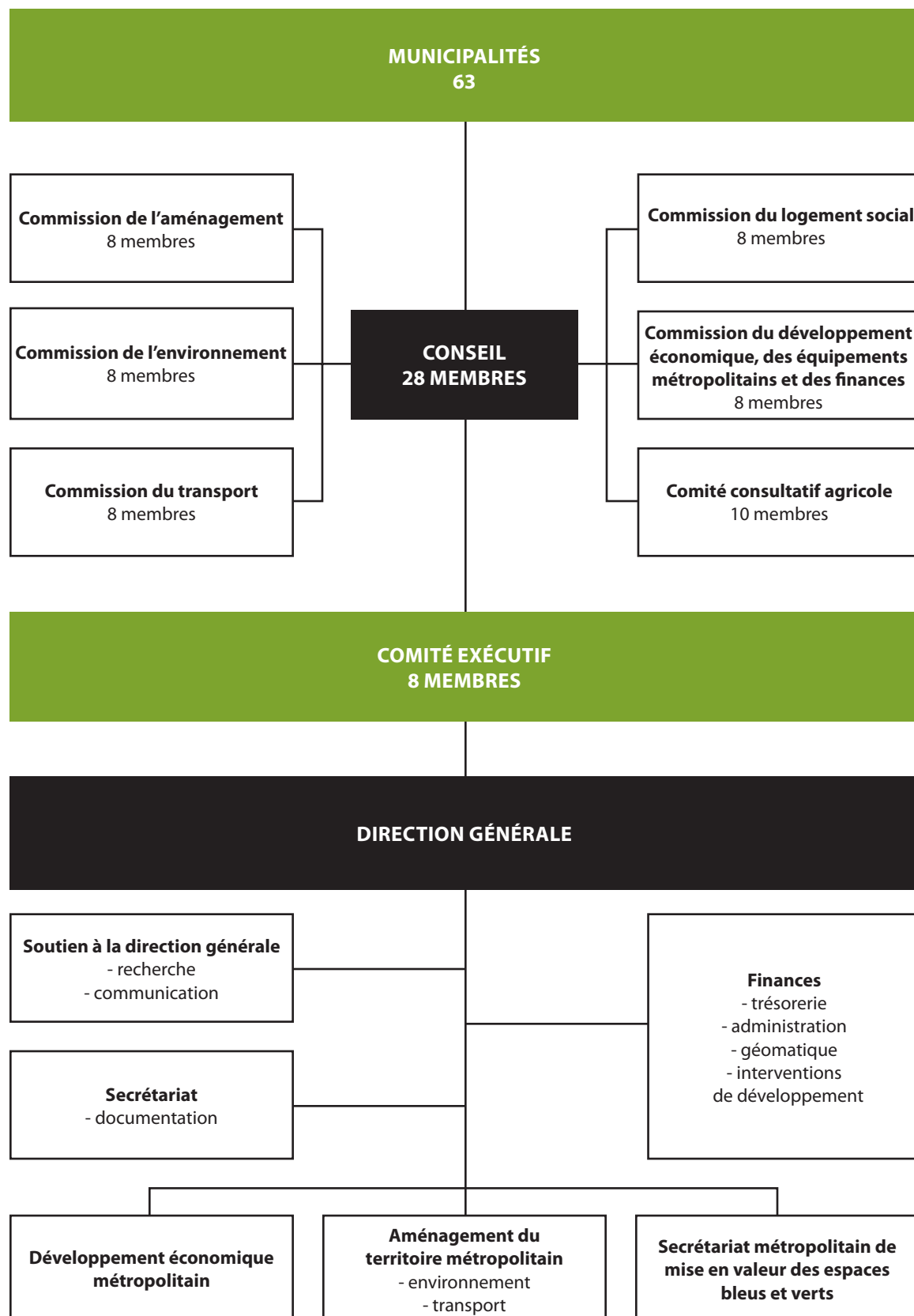
André J. Côté

Maire de Candiac

Jacques Moreau

Maire de Verchères

L'ORGANIGRAMME



LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT



Gérald Tremblay
Maire de Montréal

VICE-PRÉSIDENT



Jacques Olivier
Maire de Longueuil

MEMBRES



Georges Bossé
Membre du comité exécutif
Président, arrondissement de Verdun



Pierre Bourbonnais
Maire de Chambly



Michel Prescott
Vice-président du comité exécutif
Conseiller municipal, arrondissement
du Plateau Mont-Royal



Jean-Marc Robitaille
Maire de Terrebonne



Gilles Vaillancourt
Maire de Laval



Frank Zampino
Président du comité exécutif
Président, arrondissement
de Saint-Léonard

LES RENCONTRES DES INSTANCES DÉCISIONNELLES

En 2003, le Conseil a tenu sept assemblées tandis que l'exécutif s'est réuni à dix-neuf reprises. De leur côté, les commissions se sont réunies 28 fois (dont trois assemblées publiques) et le comité consultatif agricole, cinq fois. Le conseil a adopté un total de 41 résolutions et le comité exécutif 195.

LES MEMBRES DES COMMISSIONS

PRÉSIDENTE



Francine Senécal

Vice-présidente du comité
exécutif de Montréal

VICE-PRÉSIDENTS

Jean-Jacques Beldié

Conseiller municipal de Laval

Claude Carignan

Maire de Saint-Eustache

MEMBRES

Pierre Bourbonnais

Maire de Chambly

Laurent Dugas

Conseiller municipal de Montréal,
arrondissement de Verdun

Jean Gérin

Membre du comité exécutif de Longueuil

Robert Libman

Membre du comité exécutif de Montréal

Frank Zampino

Président du comité exécutif de Montréal

DÉLÉGUÉS

Basile Angelopoulos

Conseiller municipal de Laval
pour Jean-Jacques Beldié

Bertrand Girard

Conseiller municipal de Longueuil,
arrondissement du Vieux-Longueuil
pour Jean Gérin

Stéphane Harbour

Président, arrondissement d'Outremont
pour Frank Zampino

◀ La commission
de l'aménagement

La commission >
du développement
économique,
des équipements
métropolitains et
des finances

PRÉSIDENT



Luis Miranda³

Président, arrondissement d'Anjou

VICE-PRÉSIDENTS

André J. Côté

Maire de Candiac

Jean Gérin

Membre du comité exécutif de Longueuil
Président, arrondissement de
Saint-Bruno-de-Montarville

MEMBRES

Jean-Jacques Beldié

Conseiller municipal de Laval

Georges Bossé

Membre du comité exécutif de Montréal
Président, arrondissement de Verdun

Claude Carignan

Maire de Saint-Eustache

Alan DeSousa

Membre du comité exécutif de Montréal
Président, arrondissement de Saint-Laurent

Alvaro Farinacci

Conseiller municipal de Montréal,
arrondissement de LaSalle

DÉLÉGUÉS

Michel Desjardins

Conseiller municipal de Longueuil,
arrondissement du Vieux-Longueuil
pour Jean Gérin

Norman Girard

Conseiller municipal de Laval
pour Jean-Jacques Beldié

3 Jusqu'à sa démission le 9 septembre 2003.

PRÉSIDENT



André Boileau

Vice-président du comité exécutif
de Laval

VICE-PRÉSIDENTS

Réjean Boyer

Maire de Vaudreuil-Dorion

Alvaro Farinacci

Conseiller municipal de Montréal,
arrondissement de LaSalle

MEMBRES

Alan DeSousa

Membre du comité exécutif de Montréal

Michel Latendresse

Membre du comité exécutif de Longueuil

Bill McMurchie⁴

Président, arrondissement Pointe-Claire

Gilles Pelletier

Maire de Lorraine

Frank Zampino

Président du comité exécutif de Montréal

DÉLÉGUÉS

Bernard Blanchet

Conseiller municipal de Montréal,
arrondissement de Lachine
pour Frank Zampino

Denise Fillion

Conseillère municipale de Longueuil,
arrondissement de Boucherville
pour Michel Latendresse

Francine Légaré

Conseillère municipale de Laval
pour André Boileau

4 Jusqu'à sa démission le 15 avril 2003.

PRÉSIDENT



Réjean Boyer
Maire de Vaudreuil-Dorion

VICE-PRÉSIDENTS

James V. Infantino
Conseiller municipal de Montréal,
arrondissement de Montréal-Nord

Michel Latendresse
Membre du comité exécutif de Longueuil

MEMBRES

André Boileau
Vice-président du comité exécutif
de Laval

Gilles Pelletier
Maire de Lorraine

Michel Prescott
Vice-président du comité exécutif
de Montréal

Francine Senécal
Vice-présidente du comité exécutif
de Montréal

Frank Zampino
Président du comité exécutif
de Montréal

DÉLÉGUÉS

Suzanne Caron
Présidente, arrondissement
de Mont-Royal
pour Frank Zampino

Richard Goyer
Conseiller municipal de Laval
pour André Boileau

Manon D. Hénault
Conseillère municipale de Longueuil,
arrondissement du Vieux-Longueuil
pour Michel Latendresse

PRÉSIDENTE



Chantal Deschamps
Mairesse de Repentigny

VICE-PRÉSIDENTS

Jean-Jacques Beldié
Conseiller municipal de Laval

Bill McMurchie⁵
Président, arrondissement de Pointe-Claire

MEMBRES

Claude Dauphin
Membre du comité exécutif de Montréal

Jean Gérin
Membre du comité exécutif de Longueuil

James V. Infantino
Conseiller municipal de Montréal,
arrondissement de Montréal-Nord

Jacques Moreau
Maire de Verchères

Frank Zampino
Président du comité exécutif de Montréal

DÉLÉGUÉS

Guy Boissy
Membre du comité exécutif de Longueuil
pour Jean Gérin

Roger Chartier
Maire de Calixa-Lavallée
pour Jacques Moreau

Sylvie Clermont
Conseillère municipale de Laval
pour Jean-Jacques Beldié

⁵ Jusqu'à sa démission le 15 avril 2003.

Les membres du comité
consultatif agricole >

PRÉSIDENT



Jacques Moreau
Maire de Verchères

VICE-PRÉSIDENT

Richard Maheu
Président, Fédération de l'UPA
Outaouais-Laurentides

MEMBRES

André Boileau
Vice-président du comité exécutif de Laval

Claude Carignan
Maire de Saint-Eustache

Alan DeSousa⁶
Membre du comité exécutif de Montréal

Michel Latendresse
Membre du comité exécutif de Longueuil

Marcel Denis
Président, syndicat de Sainte-Scholastique
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

Bernard Isabey
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

Gilbert Mathieu
Président, syndicat de l'UPA Laurentien
Fédération de l'UPA de Lanaudière

Eddy Proulx
Président, syndicat de l'UPA de St-Clet
Fédération de l'UPA
de St-Jean-de-Valleyfield

DÉLÉGUÉ

Jacques Cardinal
Président, arrondissement de l'Île-Bizard/Sainte-Geneviève/Sainte-Anne-de-Bellevue
pour Alan DeSousa

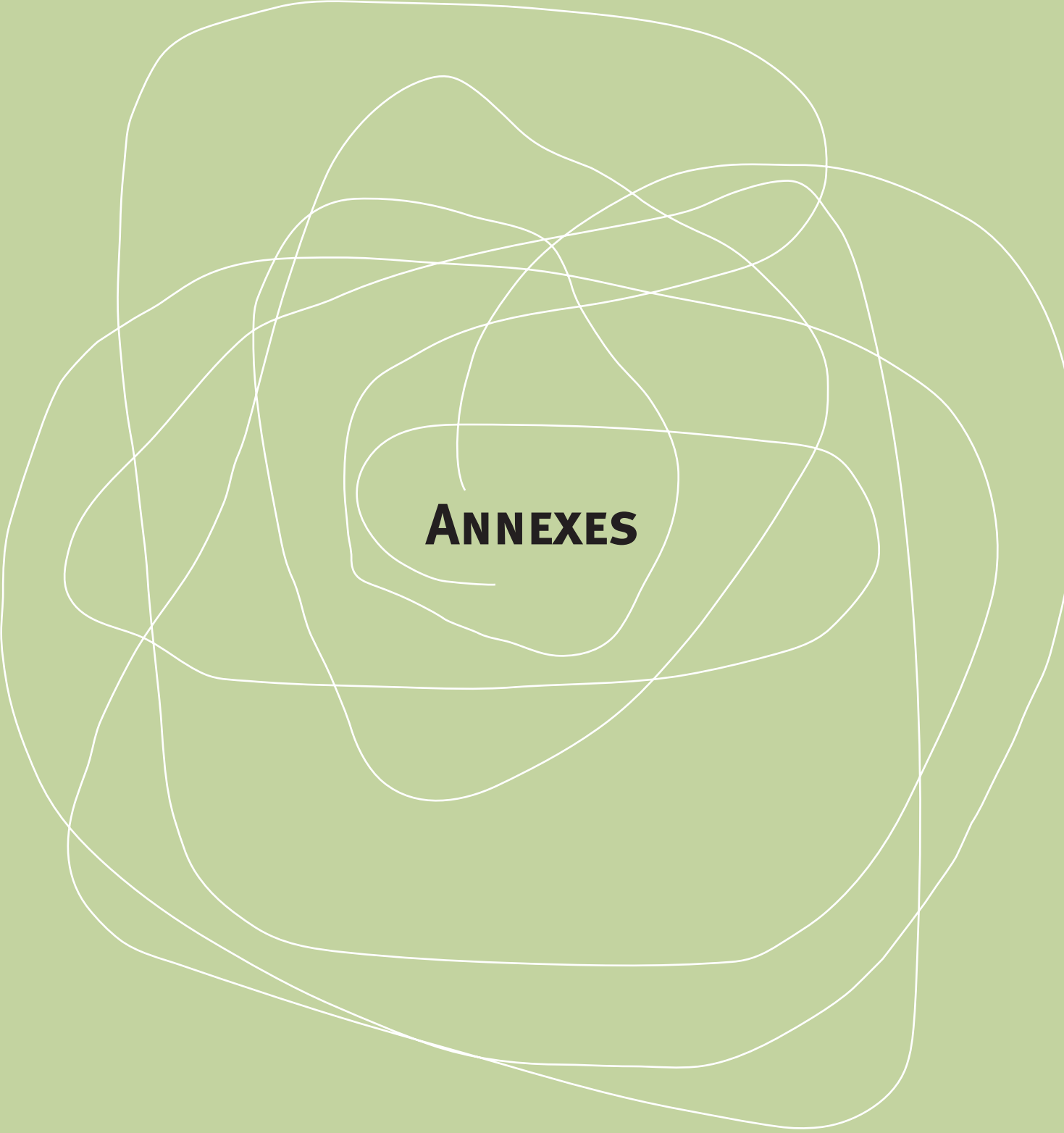
6 Nommé le 17 avril 2003, comblant un poste vacant.

Les membres >
de la CMM au conseil
d'administration de
l'Agence métropolitaine
de transport

Claude Dauphin
Membre du comité exécutif
de Montréal
Président du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

Chantal Deschamps
Mairesse de Repentigny

Jacques Olivier
Maire de Longueuil

An abstract graphic consisting of several overlapping, irregular white outlines on a solid green background. The outlines are fluid and organic, resembling a series of nested, hand-drawn loops or a stylized floral pattern. The word "ANNEXES" is centered within the innermost loop.

ANNEXES

LES 63 MUNICIPALITÉS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

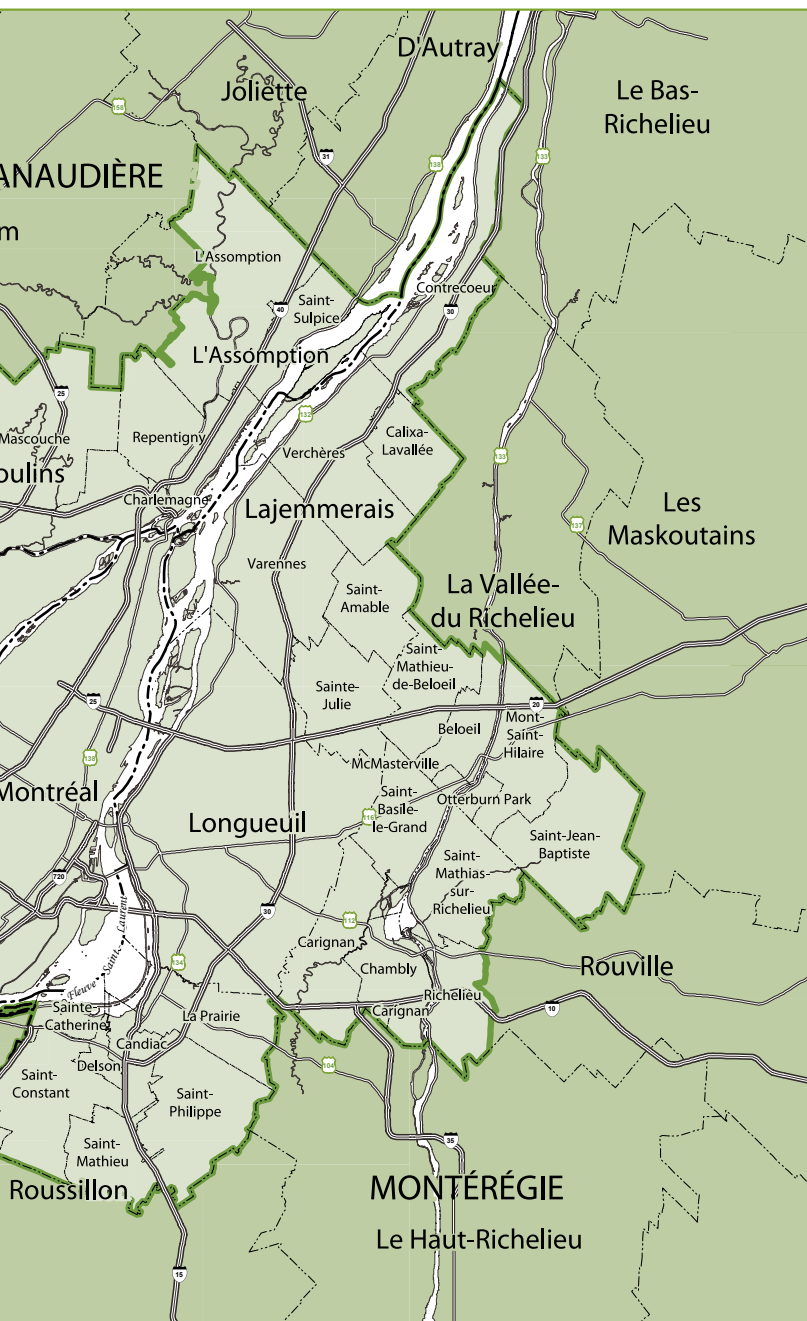
Municipalité		Population	MRC	Municipalité		Population	MRC
1	Beauharnois	11 575	Beauharnois-Salaberry	32	Oka	4 421	Deux-Montagnes
2	Beloil	19 306	La Vallée-du-Richelieu	33	Otterburn Park	8 058	La Vallée-du-Richelieu
3	Blainville	36 953	Thérèse-De Blainville	34	Pincourt	10 117	Vaudreuil-Soulanges
4	Boisbriand	27 521	Thérèse-De Blainville	35	Pointe-Calumet	5 770	Deux-Montagnes
5	Bois-des-Filion	7 928	Thérèse-De Blainville	36	Pointe-des-Cascades	960	Vaudreuil-Soulanges
6	Calixa-Lavallée	492	Lajemmerais	37	Repentigny	74 153	L'Assomption
7	Candiac	12 994	Roussillon	38	Richelieu	5 246	Rouville
8	Carignan	5 973	La Vallée-du-Richelieu	39	Rosemère	13 749	Thérèse-De Blainville
9	Chambly	20 572	La Vallée-du-Richelieu	40	Saint-Amable	7 589	Lajemmerais
10	Charlemagne	5 914	L'Assomption	41	Saint-Basile-le-Grand	12 673	La Vallée-du-Richelieu
11	Châteauguay	42 061	Roussillon	42	Saint-Constant	23 324	Roussillon
12	Contrecoeur	5 424	Lajemmerais	43	Sainte-Anne-des-Plaines	13 488	Thérèse-De Blainville
13	Delson	7 182	Roussillon	44	Sainte-Catherine	16 039	Roussillon
14	Deux-Montagnes	17 573	Deux-Montagnes	45	Sainte-Julie	27 961	Lajemmerais
15	Hudson	4 965	Vaudreuil-Soulanges	46	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	8 773	Deux-Montagnes
16	L'Assomption	15 997	L'Assomption	47	Sainte-Thérèse	25 046	Thérèse-De Blainville
17	L'Île-Cadieux	129	Vaudreuil-Soulanges	48	Saint-Eustache	41 505	Deux-Montagnes
18	L'Île-Perrot	9 723	Vaudreuil-Soulanges	49	Saint-Isidore	2 411	Roussillon
19	La Prairie	19 341	Roussillon	50	Saint-Jean-Baptiste	2 898	La Vallée-du-Richelieu
20	Laval	354 773	Laval	51	Saint-Joseph-du-Lac	5 046	Deux-Montagnes
21	Léry	2 417	Roussillon	52	Saint-Lazare	13 491	Vaudreuil-Soulanges
22	Les Cèdres	5 349	Vaudreuil-Soulanges	53	Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 504	Rouville
23	Longueuil	386 229	-	54	Saint-Mathieu	1 961	Roussillon
24	Lorraine	9 685	Thérèse-De Blainville	55	Saint-Mathieu-de-Beloil	2 246	La Vallée-du-Richelieu
25	Mascouche	30 136	Les Moulins	56	Saint-Philippe	3 952	Roussillon
26	McMasterville	4 063	La Vallée-du-Richelieu	57	Saint-Sulpice	3 441	L'Assomption
27	Mercier	9 755	Roussillon	58	Terrasse-Vaudreuil	2 072	Vaudreuil-Soulanges
28	Mirabel	28 633	Mirabel	59	Terrebonne	83 752	Les Moulins
29	Montréal	1 838 474	-	60	Varennes	20 466	Lajemmerais
30	Mont-Saint-Hilaire	14 538	La Vallée-du-Richelieu	61	Vaudreuil-sur-le-lac	972	Vaudreuil-Soulanges
31	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	8 568	Vaudreuil-Soulanges	62	Vaudreuil-Dorion	20 871	Vaudreuil-Soulanges
				63	Verchères	4 945	Lajemmerais
TOTAL				3 436 143			

Source : Gouvernement du Québec, *Décret 1408-2002*, 11 décembre 2002, concernant la population des municipalités et des arrondissements pour l'année 2003.

LA CMM EN QUELQUES CHIFFRES EN 2003

- 1** communauté depuis le 1^{er} janvier 2001
- 14** municipalités régionales de comté dont 4 sont des villes avec compétences de MRC
- 63** municipalités locales
- 1** ville (Montréal) de plus de 1,8 million d'habitants
- 2** villes (Laval et Longueuil) de plus de 350 000 habitants
- 19** municipalités qui comptent entre 15 000 et 84 000 habitants
- 41** municipalités qui comptent moins de 15 000 habitants
- 5** régions administratives dont trois partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière, Montérégie)
- 4360** km² de superficie totale dont 525 km² de surfaces aquatiques et 2218 km² de terres agricoles protégées, soit 58 % du territoire
- 3,4** millions d'habitants soit près de 50 % de la population du Québec
- 885** habitants au km²
- 1,39** million de logements privés dont 49,9 % sont en mode locatif
- 2,4** personnes par ménage
- 18,7** % des habitants sont des immigrants dont un tiers est arrivé depuis moins de 10 ans
- 75** langues parlées dont les plus parlées sont le français, majoritairement, et l'anglais
- 20,6** % des habitants parlent au moins deux langues à la maison dont la moitié n'est ni le français ni l'anglais





120 communautés culturelles

19,4 % des habitants de plus de 20 ans détiennent au moins un baccalauréat universitaire

125 milliards \$ CA de PIB métropolitain (au prix du marché) soit 34 900 \$ CA par habitant

1,8 million d'emplois soit 49 % des emplois au Québec

142 000 emplois dans la nouvelle économie dont 98 000 dans les secteurs des technologies de l'information, 29 000 dans le secteur de l'aérospatiale et 16 000 dans le secteur biopharmaceutique en 2002

14 millions de visiteurs

80 millions de consommateurs dans un rayon de 1 000 km

1,67 million d'automobiles soit 1,2 auto par logement en 1998

8,1 millions de déplacements en 24 heures en 1998, dont 69,9 % en automobile, 13,5 % en transport public, 13 % non motorisés et 5,2 % par d'autres modes

2 aéroports internationaux avec un trafic de 8,9 millions de voyageurs en 2003

1 port avec un trafic de 20,8 millions de tonnes de marchandises en 2003 dont 47 % par conteneurs

4 universités : deux francophones, deux anglophones et 7 écoles affiliées et instituts de recherche comptant 156 000 étudiants en 2002

66 cégeps et collèges publics et privés

201 centres de recherche

60 consulats et délégations étrangères

Sources : Statistique Canada, Ministère des Transports du Québec, Tourisme Montréal, Aéroport de Montréal, Port de Montréal, Ministère de l'Éducation du Québec, Conference Board du Canada, Montréal International, CMM.



Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 2400, Montréal (Québec) H3A 3L6
Téléphone : (514) 350-2550 Télécopieur : (514) 350-2599 Courriel : info@cmm.qc.ca

www.cmm.qc.ca

ISBN 2-923013-10-7